



Jacques Hazera

Expert Forestier

Membre de la C.N.I.E.F.E.B.

Vice-Président de Pro Silva France

Successeur de Didier Müller

Les Pijoulets

33125 HOSTENS

Tel : 05.56.88.55.72

Jacques.Hazera@Pijouls.com

Siret n° 348 332 560 000 39

Hostens, le 29 décembre 2014

M. Victor A.

Société d'exploitation forestière

Objet : dégradations en forêt à Hostens

Monsieur,

D'après les renseignements que m'a communiqués M. Hubert F., vous êtes en train d'éclaircir, à Hostens, une parcelle forestière dont il a la charge, au Coumot, voisine d'une parcelle appartenant à ma cliente M^{me} Sandrine T.. Or votre abatteuse a utilisé cette parcelle comme zone de manœuvre lors des changements d'interlignes, occasionnant des dégâts dont, notamment, la destruction de semis naturels.



En bleu : traces de l'abatteuse reportées sur photo aérienne avec cadastre (source Géoportail – échelle 1/1.000^{ème})

En aucun cas vous n'aviez à franchir la limite de propriété, mais c'est d'autant plus impardonnable que la différence de nature entre ces deux parcelles est évidente et que la limite sur le terrain est parfaitement matérialisée. De plus, la parcelle de ma cliente fait l'objet, auprès de l'Administration Forestière, d'une subvention pour reconstitution par régénération naturelle, ce qui rend donc la destruction des semis d'autant plus grave. En outre, il y a déjà eu un précédent puisque, en juin 2011, une coupe abusive avait déjà été commise par votre entreprise, à 300 mètres à peine des dégâts actuels, sans la moindre réparation de la part de quiconque malgré la plainte que j'avais formulée au nom de ma cliente.

Considérant donc ce cas comme récurrent, ma cliente exige en réparation, et sur mon conseil, un dédommagement de 200 € (préjudice, dégâts, constats, surveillance, honoraires d'expert, etc.). J'estime ce montant comme un minimum.

À ma connaissance, d'autres éclaircies sont prévues. Sachez que M^{me} T. m'a demandé d'être très vigilant sur les conditions dans lesquelles elles seront réalisées, ainsi que sur l'état des chemins après débardage.

Je me tiens à votre disposition pour la suite et vous prie de croire, Monsieur, à mes salutations distinguées.